

Image not found or type unknown



Caution solidaire indivisible

Par **geuffrard**, le **25/11/2009** à **17:49**

Bonjour, rn ma mère viens de rentrer en maison de retraite, nous sommes 4 frere et soeur . on me demande de signer pour etr cautionnaire . je percois 600 d'ahh et ma femme 800€.j'ai besoin de prendre du recul car c'est un engagement serieux. un de mes freres veux m'obliger a signer par voie de justice. qu'est ce que je risque?

Par **jeetendra**, le **25/11/2009** à **18:04**

[fluo]UDAF de Loire-Atlantique[/fluo] rn35 A rue Paul-Bert 44105 Nantes Cedex 04rnTéléphone : 02 51 80 30 00 rnEmail : info@udaf44.asso.frnrnBonsoir, votre frère ne peut vous contraindre par la voie judiciaire à vous porter caution solidaire, contactez l'Association UDAF à Nantes, ils tiennent des permanences juridiques et vous apporteront plus de précisions, cordialement.